



Harcelement moral pendant grossesse

Par **xiaoliinfrance_old**, le **03/07/2007** à **22:48**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement salariée d'une PME de 7 personnes parmi laquelle j'exerce le travail d'acheteur contrat CNE (sur mon contrat = assistante commerciale). rnJe suis enceinte depuis 4 mois, et depuis quelques temps, mon employeur tiend des propos réducteurs envers mon travail.rnJ'ai sans cesse des remarques négatives sur mon travail alors qu'auparavant j'étais félicité pour mon efficacité.rnJe suis menacé régulièrement de licenciement et quand je réponds à ses remarques j'ai comme réponse que "c'est lui le patron et que si je ne suis pas contente je n'ai qu'à aller voir ailleurs".rnJ'ai même reçu un courrier de 2 pages de reproches sur mon travail et mon comportement (alors que j'ai proposé de travailler à domicile pendant mon congé maternité) plus un mail me menaçant sur l'avenir de mon poste.rnJe voulais savoir quelles étaient les possibilités de recours pour me défendre contre ce harcèlement au quotidien.rnD'autant plus qu'il tiend des propos condescendants auprès de mes collègues comme quoi il ne fallait pas me prendre comme exemple. Je lui avais dit que je comptais avoir un enfant dans deux ans, et je suis enceinte après un an d'emploi dans cette entreprise.rnJe vous remercie d'avance pour votre aide et vos suggestions quant à la manière de résoudre ce problème.rnrnCordialement,rnLi Xiao

Par **Pierre**, le **05/07/2007** à **12:27**

A ce jour, la seule chose que vous pouvez faire est de réunir des preuves de ce harcèlement. Puis dès que vous aurez des preuves d'**agissements répétés de harcèlement moral**, vous pourrez lui faire comprendre plus facilement qu'il est dans son intérêt de cesser cela immédiatement.rnrnSi vous désirez des informations sur la protection des salariées enceintes, veuillez préciser votre demande?rnrnJe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.